

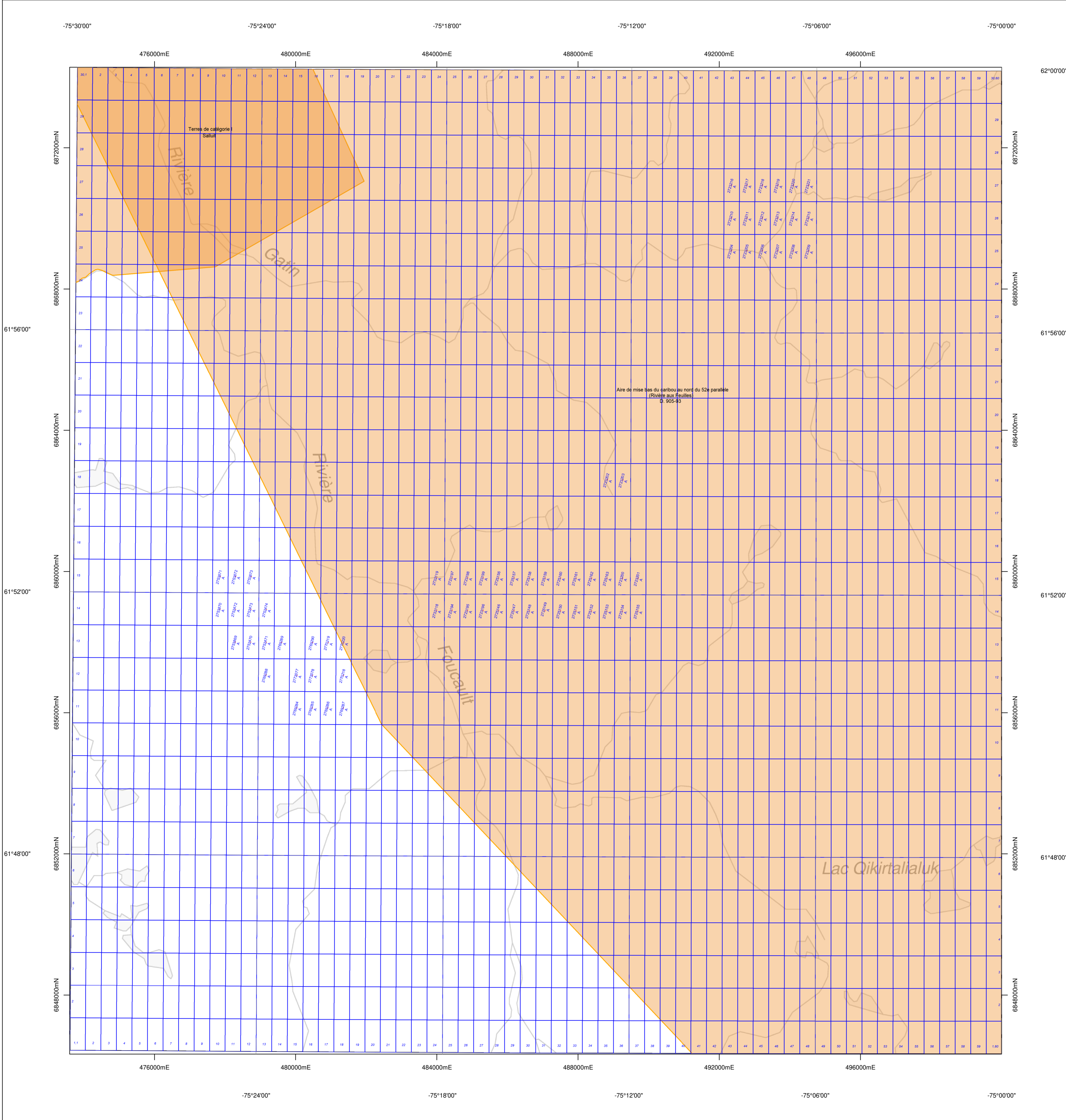
35G14

Montagne Niquitaraq

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
 - P-En demande de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 - A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 - N-Refus de renouveler, Z-Désistement
 - R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé



- Substance extraite:**
 - G: Gravier, D: Dolomie, U: Autre
 - S: Sable de silice, I: Inconnu, P: Pierre calcaire, C: Calcite
 - C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes
 - F: Pierre d'argenteuse, M: Marbre, S: Sable
 - E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe
- Statut du site d'extraction:**
 - O: Ouvert sous conditions, Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure:**
 - Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime de la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périère urbaine
 - Territoire soustrait au régime de la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Territoire où l'exercice de l'activité minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
 - Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure:**
 - Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
 - Territoire de catégorie II
 - Territoire de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni:**
 - Entente Pilogan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
 - Massif de Béthanie, Essipit, Mashewish, Nutsukuan

- Frontières:**
 - Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1988
 soit de 20°44' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 12,5"
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18
Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

3004	3005	3006
3007	3008	3009
3010	3011	3012